



Tél : 04 70 58 15 56
Fax : 04 70 58 13 24
e.mail : mairie-creuzier-le-neuf@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2015

Etaient présents : Mrs NUNEZ – LAPLACE - LOVATY – MONGARET – CHAUCHOT - Mmes HEBRARD - THALABARD – TRALLI – TACHON – PAGLIA – DROUHAULT - COQUET.

Absents ayant donné procuration : Mr CHASTANG à Mme HEBRARD
Mr JABOIN à Mr LAPLACE
Mr CHABARD à Mme DROUHAULT

Madame HEBRARD Stéphanie est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats.

Une observation est faite sur le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2014, à savoir :

Mr Mongaret signale qu'il n'a pas obtenu de réponse à sa demande. « Concernant les cérémonies du 11 novembre, comment se fait-il qu'il y ait eu deux cérémonies, une par la mairie, une par les CATM et surtout pas de défilé conjointement avec Bost, existant depuis une cinquantaine d'années. Il souhaiterait pour le 8 mai que le bon sens se rétablisse comme auparavant ».

Monsieur le Maire répète qu'il s'agit d'un compte rendu du conseil et non d'un procès verbal.

Lors de la réunion du 27 novembre 2014, Monsieur le Maire a répondu à Monsieur Mongaret : « au mois de mai suite à une réunion avec le bureau des CATM, ceux-ci avaient fait part d'un ultimatum : le déplacement du monument aux morts du cimetière à la Place des AFN avant le 11 novembre 2014. Début novembre 2014, le bureau des CATM m'a fait parvenir une lettre injurieuse spécifiant qu'il ne participerait pas à la cérémonie officielle organisée par la mairie de Creuzier le Neuf, il organiserait une deuxième cérémonie à Bost. J'en ai fait part à mon collègue de Bost, une délégation d'élus de Bost a participé à la cérémonie officielle. Vues les relations particulières de Monsieur Mongaret avec le bureau des CATM, Monsieur le Maire lui demande de servir de médiateur (lettre ci-jointe).

1- demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du programme fonds 2 pour l'année 2015 pour la construction d'un accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'une précédente demande a été faite sur le reliquat 2014 mais cette dernière n'a pas été étudiée en commission du conseil général le 11 décembre 2014. Il est donc nécessaire de déposer une nouvelle demande pour 2015 avant le 25 janvier.

Monsieur Mongaret regrette de devoir se prononcer sur un projet non étudié par les conseillers et dont l'estimation financière n'a pas non plus été donnée. Il aurait souhaité avoir un avant projet sommaire, voir un avant projet définitif et un montage financier précis.

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté attributif de la DETR a été reçu, qu'un dossier de demande de subvention va être fait pour la CAF (subvention possible à hauteur de 30 %), qu'une demande a également été faite à VVA. Il précise qu'après l'obtention des subventions, le projet sera définitivement choisi et lancé.

Il indique que la construction de l'accueil périscolaire est un dossier prioritaire suite à la fermeture d'un bâtiment et au vue des relations compliquées entre les enseignantes et le personnel communal mais également au vue des difficultés d'organisation (déplacement du matériel, remise en place...).

Une réflexion est engagée sur le type de bâtiment à implanter dans la cour du groupe scolaire : construction classique (plus cher) ou modulaire (modalités plus simples, mise en place plus rapide).

Mr Mongaret avertit que si la somme attribuée dans le cadre du fonds 2 n'est pas utilisée, la commune ne pourra plus prétendre à cette subvention pendant 3 ans.

Monsieur le Maire précise que cette subvention a déjà été obtenue pour le presbytère et qu'elle serait attribuée en 2015 à titre exceptionnel.

Le bâtiment en modulaire serait prêt pour accueillir les enfants fin 2015.

La commune dispose des fonds nécessaires pour l'aboutissement du projet.

Monsieur le Maire fait état de l'urgence du projet une nouvelle fois.

Après délibération, avec 10 voix pour, 4 voix contre et une abstention, le conseil municipal décide

- d'approuver le projet de construction d'un accueil périscolaire,
- de dire qu'il sera inscrit dans le budget 2015 le montant des travaux estimé actuellement à 226 800 € HT sous réserve d'obtention des financements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander au Conseil Général la subvention gros équipement pour cette opération,
- de dire que les critères d'éligibilité retenus sont :
 - 1- *Veiller à l'intégration de l'équipement ou de l'aménagement dans son environnement immédiat,*
 - 2- *Préserver la ressource en eau – Maîtriser la consommation d'eau potable,*
 - 3- *Prendre en compte le confort d'usage de l'équipement ou de l'aménagement.*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles et à effectuer les démarches nécessaires.

2 - changement de taux de la Taxe d'Aménagement (TA)

Suite aux observations du contrôle de légalité sur la délibération 2014/09-61, il y a lieu de reprendre la rédaction de cette dernière, notamment au vue des articles L 331-14 et 15.

Après délibération, avec 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide :

- l'augmentation de la Taxe d'Aménagement au taux de 3.5 %
- l'exonération pour les locaux cités dans les articles L 331-7 à L331-9 du Code de l'Urbanisme, notamment les ZAC lorsque le coût des équipements publics est mis à la charge des constructeurs ou aménageurs ; ainsi que les logements sociaux (hors PLAI et PTZ+ exonérés de plein droit).

3 - composition des commissions communales

Suite à l'installation de deux nouveaux membres au sein du conseil municipal, une nouvelle délibération doit être prise concernant la composition des commissions communales.

Le conseil municipal procède au vote du nombre des membres constituant les commissions, puis des membres les constituant :

Election des membres de la Commission Administration générale et finances :

A l'unanimité, la commission se compose de 5 membres qui sont : LAPLACE Thierry– LOVATY Roland – THALABARD Raymonde – JABOIN Jean-Baptiste – MONGARET Jean-Pierre

Election des membres de la Commission du personnel :

A l'unanimité, La commission se compose de 4 membres qui sont : HEBRARD Stéphanie – CHASTANG Eddy – THALABARD Raymonde – MONGARET Jean-Pierre

Election des membres de la Commission Aménagement – environnement – agriculture – bâtiments – voirie - assainissement :

A l'unanimité, la commission se compose de 5 membres qui sont : CHASTANG Eddy – CHABARD Pascal – HEBRARD Stéphanie- TRALLI Patricia – CHAUCHOT Michel

Election des membres de la Commission Enfance Jeunesse - Bibliothèque :

A l'unanimité, la commission se compose de 6 membres qui sont : HEBRARD Stéphanie – TRALLI Patricia – PAGLIA Carine – COQUET Eliane – DROUHAULT Nathalie – CHABARD Pascal

Election des membres de la Commission Restaurant scolaire :

A l'unanimité, la commission se compose de 6 membres qui sont : HEBRARD Stéphanie - TRALLI Patricia – DROUHAULT Nathalie– JABOIN Jean-Baptiste – LAPLACE Thierry – COQUET Eliane

Election des membres de la Commission Information – communication – vie associative :

A l'unanimité, la commission se compose de 4 membres qui sont : TRALLI Patricia – THALABARD Raymonde – DROUHAULT Nathalie – LOVATY Roland

Election des membres du Comité de pilotage Plan local d'urbanisme – Aménagement des Hameaux :

A l'unanimité, la commission se compose de 5 membres qui sont : HEBRARD Stéphanie – PAGLIA Carine – THALABARD Raymonde – CHASTANG Eddy – MONGARET Jean-Pierre

Election des membres de la Commission Patrimoine – Culture - Cimetière :

A l'unanimité, la commission se compose de 6 membres qui sont : HEBRARD Stéphanie – THALABARD Raymonde – LAPLACE Thierry – CHASTANG Eddy – TACHON Martine – CHAUCHOT Michel

Mr Chauchot précise que les élus de l'opposition n'ont pas souhaité participer à la commission Information – communication – vie associative car les informations données concernent le programme des élus de la majorité uniquement mais également car chacun d'entre eux est déjà inscrit dans trois commissions.

4 - élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Mme Righi et à l'installation de deux nouveaux membres, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant le CCAS et l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de ce dernier.

Après présentation d'une liste, le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants avec 14 voix et un bulletin blanc : **ont été proclamés membres du conseil d'administration : LAPLACE Thierry, LOVATY Roland, TRALLI Patricia, TACHON Martine, THALABARD Raymonde, COQUET Eliane.**

5 - désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'installation de deux nouveaux membres au sein du conseil, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Après un appel de candidatures, après vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal **proclame élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres : LAPLACE Thierry – PAGLIA Carine – CHAUCHOT Michel et membres suppléants : JABOIN Jean-Baptiste – THALABARD Raymonde – MONGARET Jean-Pierre**

6 - contrat enfance jeunesse : renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Allier du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un accueil de loisirs est en place et que la CAF est en mesure de proposer des prestations de service enfance jeunesse pour cette structure. Le montant annuel estimatif de cette prestation s'élève à 7 536.61 euros maximum si les objectifs sont atteints (taux d'occupation, politique tarifaire, niveau de qualification et d'encadrement...).

Après délibération avec 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les avenants nécessaires avec la CAF de l'Allier afin de pouvoir bénéficier de prestations de service enfance jeunesse pour l'accueil de Loisirs pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Mme Paglia précise que son abstention est due au fait que la convention n'ait pas été présentée en commission.

Mme Coquet sollicite une réunion de la commission.

Monsieur le Maire précise que la convention a été mise en place par la CAF le 1^{er} janvier 2015, vu l'avantage apporté à la commune, on ne peut pas la refuser.

7 - approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service urbanisme.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.

Il est précisé qu'une demande a été faite à l'ATDA pour connaître les modalités de financement des nouvelles options. Si les prestations sont moins onéreuses que celles proposées par le nouveau service à créer par VVA dans le cadre de la mutualisation, la commune pourrait adhérer à l'ATDA pour cette compétence.

Informations et questions diverses

Abribus à Charmont

Accord a été donné par VVA pour la mise en place de cet abribus. Il sera installé sur la commune de St Germain des Fossés. Des rencontres avec les responsables de St Germain vont avoir lieu.

Compte rendu de réunion de la commission aménagement, environnement, agriculture, bâtiments, voirie, assainissement du 07 janvier 2015

Monsieur le Maire a apprécié la participation de Mr Chauchot et son intervention lors de cette réunion.

Concernant le raccordement de l'ancien presbytère au réseau collectif d'assainissement, ce dernier n'a pas été décidé. Il est répondu qu'il est budgété depuis 2014 donc qu'il est bien prévu.

Pour le programme de voirie 2015, le revêtement en enduit bi couche sera chiffré (Chemin du Sauzay, des Bonnots, des Selzattes, Impasse des Bussonets, Rue de Paillonnaire, Rue des Audries). Mr Chauchot s'inquiète du non recours à un technicien pour la mise en place et le suivi de ce programme.

Monsieur le Maire répond que depuis le 1^{er} juillet 2014, le coût des conseils d'un technicien est à la charge de la commune à hauteur de 4% du montant des travaux, avant cette date il était pris en charge dans le cadre de l'ATESAT. Lors du mandat précédent la seule rue « décaissée » Chemin de Pré Celzat refaite avec l'assistance du technicien a du être reprise cette année pour malfaçon (le technicien n'ayant aucune responsabilité juridique, il n'a pas pu être mis en cause).

Aménagements de sécurité :

Mr Mongaret et Mr Chauchot demande l'état d'avancement des projets d'aménagement de sécurité :

- passage pour piétons aux Bourses

réponse de Monsieur le Maire : des contacts sont pris avec Creuzier le Vieux

- aménagement de sécurité à Bost « Les Guittons »

réponse de Monsieur le Maire : une réunion a eu lieu avec les élus de Bost et les habitants des Guittons. Le 15 décembre nous avons reçu Mme Magali Dubreuil conseillère générale du canton et Mr Myx de l'UTT de Lapalisse, le projet sera revu

- concernant l'aménagement de mise en sécurité des Gadons/ Rue de Paravis : un projet nous a été présenté par les mêmes personnes. Coût de 197 556 euros TTC entièrement à la charge de la commune soit 4 années du budget pour la voirie communale (possibilité d'une aide de VVA de 25 000 euros (non acquise)).

Monsieur le Maire a fait part à Mme Dubreuil qu'il s'agit d'une voie départementale, que le budget communal ne permettant pas un tel investissement, celui-ci devrait être financé par le Conseil Général. Mme Dubreuil a convenu d'une nouvelle rencontre deuxième quinzaine de janvier 2015 pour une éventuelle proposition. Nous sommes dans l'attente.

Questions de Mr Lovaty

-Vœux 2015 : suite à la demande de certains élus et de la population, une cérémonie aura lieu le 23 janvier 2015.

Mr Lovaty le remercie et estime que cette cérémonie est celle qui permet le rassemblement du plus grand nombre de creuziérais.

- courriers de l'association contre la liaison Nord-Est Creuzier le Neuf, Creuzier le Vieux, Cusset

Il a été destinataire d'une copie de ces courriers (ainsi que Mme Paglia) et souhaite savoir si Mr le Maire a répondu à ceux-ci.

Monsieur le Maire est en attente de la réponse qui sera faite par Monsieur le Sous Préfet (rencontre prévue le 26 janvier) et il répondra ensuite.

- courrier de la Cuma dont il a également été destinataire d'une copie

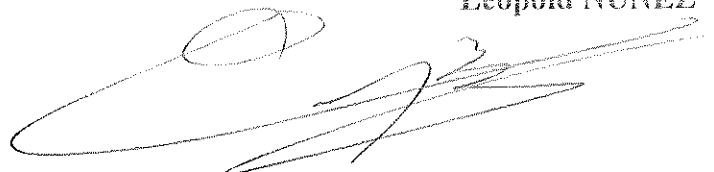
Une réponse a été faite à Mr Getenet sur laquelle il est rappelé que la CUMA n'est pas une association mais un regroupement coopératif d'agriculteurs. Mr Mongaret a confirmé que la CUMA n'était pas invitée aux cérémonies.

Chantier d'insertion

Mr Laplace informe de la programmation d'un chantier d'insertion pour l'exécution de travaux au cimetière à compter de mars 2015 (aménagement d'allées...).

La séance est levée à 20 h 56.

Le Maire
Léopold NUNEZ





Téléphone : 04 70 58 15 56

Fax : 04 70 58 13 24

email : mairie-creuzier-le-neuf@wanadoo.fr

à
Monsieur MONGARET Jean-Pierre
11 Rue des Raduriers
03300 CREUZIER LE NEUF

Nos réf. : LN/SD/01/15
Objet : CATM

Jean-Pierre,

Etant donné tes relations amicales et privilégiées avec les membres du bureau de l'association des C.A.T.M. et en tant qu'élue conseiller municipal, je te prie de bien vouloir te porter médiateur afin de renouer le dialogue avec ces derniers et ainsi pouvoir organiser tous ensemble une belle et honorable cérémonie commémorative du 8 mai 2015.

Dans l'attente de vous recevoir,

Je te prie d'agréer mes sincères salutations.

Le Maire,

The official seal of the Municipality of Creuzier-le-Neuf, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE CREUZIER LE NEUF' and '1870'. A large, stylized signature is written over the seal.

Léopold NUNEZ